

Bahnhofstrasse 59 D
Postfach 1104
CH-3401 Burgdorf
T 034 420 20 20
F 034 420 20 29
info@bgm-ccc.ch
www.bgm-ccc.ch

3401 Berthoud

Nous sommes volontiers disposés à examiner la **demande de cautionnement** que vous pourriez nous soumettre. A cet effet, nous vous prions de répondre aux questions contenues dans notre formule „**demande de cautionnement**“ ci-jointe.

Des cautionnements sont accordés sur la base suivante:

1. Nous cautionnons des prêts et crédits bancaires jusqu'à concurrence de CHF 500'000.00. En vertu de la loi fédérale du 25.06.1976, la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers à St-Gall octroie des cautionnements pouvant aller également jusqu'à CHF 500'000.00, en faveur des entreprises des régions de montagne. Les requêtes de ce genre sont étudiées par nos services. S'agissant de ces régions, nous examinons également les possibilités de prises en charge d'intérêts par la Confédération.
2. Une **avance de frais** est perçue au moment où la demande est présentée. Elle se monte à:
 - **CHF 300.00** pour les demandes d'un cautionnement ordinaire
 - **CHF 500.00** pour les demandes d'un cautionnement en régions de montagne

L'avance de frais doit être versé à notre compte postal (CP) no 34-819-9.

Si la demande est rejetée, il n'en résulte pas d'autre frais pour le requérant.

3. Pour chaque cautionnement il est perçu une **prime pour risques de 1.25%** par an et sur le solde du capital. Cette prime, calculée au prorata pour toute la durée de l'amortissement, est payable lors de la conclusion du contrat. En cas de libération anticipée, la prime payée en trop n'est pas remboursée.
4. Selon nos prescriptions, nous sommes tenus à soumettre à nos autorités des documents précis. Les informations complémentaires, remises avec la demande, s'avèrent très utiles et réduisent les frais d'expertise ainsi que le temps de réponse. Une **requête bancaire** est nécessaire dans tous les cas.
5. Ce document fait partie intégrante de la demande de cautionnement.

A réception de votre demande et après paiement de l'avance de frais, nous vous contacterons en vue d'une visite de votre entreprise. Nous vous rendons attentifs au fait que la décision incombe à nos autorités compétentes.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

CC CENTRE

Le directeur:
André Kormann

annexes:

- demande de cautionnement
- bulletin de versement